

Fiche patiente pour débiter les traitements de FIV Pendant la période COVID

1ère étape: Adressez votre demande d'autorisation de début de traitement à notre secrétariat par mail à l'adresse pma@groupe-courlancy.com entre J5 et J15 du cycle précédent la tentative, en précisant le nom de votre médecin référent.

2ème étape: Lors de votre RDV d'échographie, vous recevez un consentement à signer que vous devrez conserver. Celui-ci comporte le questionnaire de prise en charge COVID auquel il vous faudra répondre à chaque étape de votre parcours.

3ème étape: Dès J1 de votre cycle, vous devez prendre un RDV d'échographie par mail à l'adresse pma@groupe-courlancy.com. Les RDV DOCTOLIB d'échographie de stimulation ne seront plus accessibles en ligne.

Un RDV vous sera donné par notre secrétariat sous 24h et aura lieu entre j2-j5 de votre cycle. **Il est impératif de vous présenter à l'heure précise du RDV et de venir seule munie d'un masque.**

4ème étape: Pendant les traitements, vous devrez conserver le questionnaire de prise en charge COVID qu'il vous faudra **remplir aux étapes indiquées et présenter à chaque échographie.**

5ème étape: Le questionnaire de prise en charge COVID devra également être rempli, le jour de la ponction et remis au secrétariat.

- Pour les transferts : s'adresser au secrétariat de PMA du rez-de-chaussée du bâtiment de la clinique.

Le jour de la ponction ou transfert, un RDV de téléconsultation avec votre médecin référent vous sera proposé dans les 15 jours suivant votre venue.

6ème étape: Dans les 15 jours suivant votre tentative, vous devrez impérativement contacter le laboratoire en cas de détérioration de votre état de santé lié au COVID.